



Quelques pistes pour envoyer un élève en mobilité individuelle au Royaume-Uni

1) Première piste : les associations spécialisées dans ce type de séjours. Certaines offrent des possibilités en GB et Irlande (et plus largement dans le monde anglo-saxon). Il s'agit d'associations sans but lucratif mais leurs services ont malgré tout un coût (variable selon l'association) :

<http://www.loffice.org/fr/sejours-linguistiques/sejours-linguistique-de-longue-duree>

Ces associations nationales sont agréées par l'Office National de garantie des séjours ou stages linguistiques.

2) Deuxième piste : une recherche personnelle d'établissement. A noter que les établissements avec un internat évitent d'avoir à rechercher une famille d'accueil.

Liste d'établissements publics britanniques disposant d'un internat :

http://www.sbsa.org.uk/find_school.php#top

A savoir, toutefois, pour vous aider dans votre recherche :

- **Grammar School** : établissement d'excellence (compter sur le fait qu'il y a une sélection pour être admis, plus ou moins forte selon l'établissement)
- **Community College** : les "community schools" sont des établissements gérés par les autorités locales.
- **Comprehensive School** : ces établissements constituent la très grande majorité des établissements britanniques. Différences non négligeables d'un établissement à l'autre.
- **Voluntary Aided School** : écoles essentiellement publiques mais avec une part privée dans leur financement par des fondations, et surtout des églises. Ces fondations ou églises ont donc une certaine influence sur les contenus et l'organisation scolaire (il peut par exemple y avoir des cours de religion).
- **Specialist schools** : il s'agit d'école avec une spécialité dans la discipline indiquée. Des noms de type « Language college » « Maths and Science school » « Technology school »... ou toute autre indication d'une discipline dans le nom de l'école signifie qu'il s'agit d'un établissement généraliste mais avec un renforcement dans la matière indiquée (qui correspondrait plus ou moins à nos options en France). Certains de ces établissements ont deux spécialités.

Une fois le choix fait sur une petite liste d'écoles, regarder sur leurs sites internet respectifs le rapport « OFSTED » qui est toujours disponible : il s'agit du rapport de l'organisme chargé de l'audit des établissements publics et qui compte généralement beaucoup dans le choix des parents britanniques pour telle ou telle école. Ce rapport OFSTED sera le critère le plus important de choix car il est difficile au Royaume-Uni de se passer du cas par cas.

3) Textes de référence français :

- Récapitulatif des projets existants sur le site du Ministère :
<http://www.education.gouv.fr/cid21457/la-mobilite-des-eleves.html>
- Circulaire ministérielle :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66751
Voir plus spécifiquement le paragraphe concernant les mobilités individuelles d'élèves.
- Les modèles de convention et de contrat d'étude sur le site de la DAREIC : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_60499/echanges-et-mobilite-des-eleves-des-1er-et-2d-degres . Ces textes permettent de donner un cadre légal à la mobilité de votre enfant.

A consulter également :

- les bourses des lycées français à l'étranger. La circulaire sort en général en janvier pour des candidatures en Mars. Ces bourses concernent les élèves de la voie générale de Première et Terminale : <http://www.aefe.fr>
- Les bourses Lefèvre et Charles de Gaulle se mettent en place à la rentrée 2013. Elles concernent des mobilités dans le cadre de partenariats existants : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_199795/bourses-individuelles-et-collectives-de-mobilite-lefevre-et-charles-de-gaulle